

<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation – Dérivés sur taux d'intérêt	<input type="checkbox"/>	Back-office - Options
<input type="checkbox"/>	Négociation – Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/>	Technologie
<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office – Contrats à terme	<input type="checkbox"/>	Réglementation

**CIRCULAIRE**  
**Le 4 février 2008**

## **MÉTHODE RÉVISÉE POUR ÉTABLIR LE PRIX DES PATTES DANS LES STRATÉGIES SUR CONTRATS À TERME SUR ACCEPTATIONS BANCAIRES CANADIENNES DE TROIS MOIS (BAX)**

Bourse de Montréal Inc. (la Bourse) tient à informer les participants agréés du marché négociant des dérivés sur taux d'intérêt que la méthode pour établir le prix de chaque instrument individuel («patte») inclus dans les stratégies sur contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois (BAX) a été modifiée. **Cette nouvelle méthodologie sera effective à partir de lundi, le 25 février 2008.**

Le Système automatisé de Montréal (SAM) utilise présentement le prix de règlement de la journée précédente pour fixer le prix de la patte dont l'échéance est la plus rapprochée dans une stratégie exécutée sur le BAX et ensuite, ajoute ou soustrait le prix de la stratégie pour fixer le prix de la deuxième patte. Cette façon de fixer le prix des pattes dans une stratégie ne reflète pas les conditions réelles du marché.

Afin d'évaluer plus efficacement le prix des pattes individuelles, la Bourse évaluera le prix des pattes selon l'algorithme suivant en temps réel. L'algorithme utilise d'abord les mois les plus rapprochés de l'échéance et ensuite, établit le prix des mois restants pour correspondre au prix de la stratégie.

1. Fixer l'échéance la plus rapprochée au dernier prix négocié.
2. Si l'étape 1 n'est pas possible, fixer l'échéance la plus rapprochée à un prix médian situé entre le cours acheteur et le cours vendeur.
3. Si l'étape 2 n'est pas possible, trouver le prix de la patte à partir du delta de l'autre patte évaluée.
4. Si l'étape 3 n'est pas possible, fixer l'échéance la plus rapprochée au prix de règlement de la journée précédente.

Pour les stratégies BAX à plus de deux pattes :

- Suivre les étapes de l'algorithme ci-dessus.
- Si les prix de chaque patte sont fixés (selon les points 1 et 2 ci-dessus), modifier le prix de la dernière patte pour correspondre au prix de la stratégie.
- Si le prix de plus d'une patte n'est pas établi, fixer le mois d'échéance le plus rapproché au prix de règlement de la journée précédente et fixer le prix de la patte finale pour correspondre au prix de la stratégie.

**L'algorithme d'évaluation des pattes dans les stratégies pour tous les autres produits demeure le même.**

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec le service Opérations de marchés au 1 888 693-6366 ou au 514 871-3548.

Joëlle Saint-Arnault  
Vice-présidente, Affaires juridiques et secrétaire générale  
Circulaire no : 025-2008